



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etablissements

Question orale n° 1375

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur le projet de restructuration et d'extension matérielle de l'institut médico-éducatif (IME) de Blain (Loire-Atlantique) et du service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) qui lui est rattaché. Ce projet représente une attente importante de la part des utilisateurs. En effet, l'établissement, tel qu'il est aujourd'hui, ne permet pas d'accueillir et de répondre correctement aux besoins des jeunes et de leur famille. Le projet de restructuration répond aux directives des annexes XXIV en ce qui concerne les locaux. Ce projet est une bonne réponse à bon nombre des inconvénients actuels : manque de locaux en dur et de lieux d'accueil pour les familles, absence de lieu d'intervention pour l'orthophoniste, bureaux en nombre insuffisant pour les vacataires... Le projet architectural correspond aux besoins de l'ensemble de l'équipe et aux besoins des jeunes pour leur permettre de développer leurs potentialités cognitives, affectives et sociales. Enfin, la direction départementale des affaires sanitaires et sociales considère la nécessité de ce projet auquel elle adhère. La modernisation et la mise en conformité de l'établissement avec les différentes réglementations deviennent des impératifs. C'est pourquoi il souhaiterait connaître la suite qu'il entend donner à ce projet.

Texte de la réponse

M. le président. M. Michel Hunault a présenté une question n° 1375.

La parole est à M. Michel Hunault, pour exposer sa question.

M. Michel Hunault. J'attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur le projet de restructuration et d'extension matérielle de l'institut médico-éducatif de Blain et du service d'éducation spéciale de soins à domicile qui lui est rattaché. Ce projet représente une attente importante de la part des utilisateurs. En effet, l'établissement, tel qu'il est aujourd'hui, ne permet pas d'accueillir et de répondre correctement aux besoins des jeunes et de leur famille. Le projet de restructuration répond aux directives applicables aux locaux. Ce projet est une bonne réponse à bon nombre des inconvénients actuels : manque de locaux en dur et de lieux d'accueil pour les familles, absence de lieu d'intervention pour l'orthophoniste, bureaux en nombre insuffisant pour les vacataires... Le projet architectural correspond aux besoins de l'ensemble de l'équipe et aux besoins des jeunes pour leur permettre de développer leurs potentialités.

Enfin, la direction départementale des affaires sanitaires et sociales reconnaît, je le rappelle, la nécessité de mener à bien ce projet auquel elle adhère. La modernisation et la mise en conformité de l'établissement avec les différentes réglementations sont des plus urgentes. C'est pourquoi, je souhaiterais connaître la suite que vous entendez donner à ce projet.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.

M. Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. Monsieur le député, je comprends fort bien vos préoccupations, comme celles des responsables de l'institut médico-éducatif de Blain et des familles concernées par ce projet.

Comme vous le savez, les décisions de création, d'extension ou de transformation relèvent de la compétence du préfet de région, qui en apprécie l'opportunité notamment au regard des priorités retenues par les schémas

departementaux de l'enfance handicapee et, bien evidemment, des moyens financiers dont il dispose. Le projet concernant l'institut medico-educatif de Blain s'inscrit dans cette procedure entierement deconcentree. Les gestionnaires de l'etablissement ont d'ailleurs effectue toutes les demarches utiles aupres des representants de l'Etat au niveau local, mais, vous l'avez indique, cette operation de restructuration n'a pu, a ce jour, etre financee dans le cadre du redeploiement des moyens affectes a ces etablissements.

Il faut en effet souligner que la priorite est donnee dans ce secteur de l'enfance aux etablissements dans lesquels se posent des problemes de securite. L'effort des pouvoirs publics doit aussi se concentrer sur les etablissements pour adultes afin de liberer les places occupees dans les etablissements pour enfants au titre de l'amendement Creton.

Comme vous le savez, l'Assemblee nationale et le Senat ont vote une augmentation de l'enveloppe du secteur medico-social de 3 % pour 1997. Jacques Barrot, Anne-Marie Couderc et moi-meme ferons demain en Conseil des ministres une communication sur la politique de prise en charge du handicap. Nul doute que, dans les mois et les annees qui viennent, grace a cette nouvelle politique, les etablissements trouvent leur place dans nos departements en fonction des besoins et des implications des associations et de l'Etat.

Voila, monsieur le depute, les elements d'information que je voulais vous donner.

M. le president. La parole est a M. Michel Hunault.

M. Michel Hunault. Merci, monsieur le secretaire d'Etat pour votre reponse. Je me permettrai une suggestion pour resoudre le probleme de financement. Puisque nous allons bientot elaborer les prochains contrats de plan entre l'Etat, les regions et les departements, pourquoi ne pas contractualiser la modernisation et l'extension des structures d'accueil pour handicapes ?

Données clés

Auteur : [M. Hunault Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1375

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 1997, page 1377

Réponse publiée le : 5 mars 1997, page 1565

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 février 1997